

La crise que nous traversons est provoquée par l'avidité des intérêts financiers spéculatifs au détriment de l'économie productive, les gouvernements européens et le patronat n'en tirent aucun enseignement. Partout en Europe, pour répondre au dictat des marchés ils font payer l'addition aux peuples ! Grèce, Allemagne, Italie, Espagne, Portugal, Roumanie...l'ensemble des peuples européens subissent des régressions sociales, et réagissent par des grèves et des manifestations.

Les syndicats européens révoltés par ces mesures décident de mettre leur forces en commun et de préparer une action d'ampleur le 29 septembre .

Journée de grève et manifestation

à l'appel des organisations

CGT, CFDT, CFTC, UNSA, Solidaires, FSU

le jeudi 24 juin

Rassemblement : Place de la Victoire

à partir de 11 heures (départ 11h30)

**Parcours : cours Aristide Briand, cours d'Albret,
Gambetta, cours de l'Intendance, rue Esprit des Lois,
place de la Bourse**

Bulletin de contact et de syndicalisation

à retourner à

UD CGT 33, Bourse du Travail CS 21685 44 crs A. Briand 30075 Bordeaux Cedex
Tel : 05 57 22 71 40 - Fax : 05 56 02 38 19 - E-mail ud@cgt-gironde.org

Je souhaite :

Prendre contact Me syndiquer

Nom :

Prénom :

Téléphone :

E mail :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Âge :

Profession :

Entreprise (nom et adresse) :



Tous ensemble le 24 juin : Journée de grève et de manifestations

La retraite à 60 ans c'est possible

On ne nous dit pas tout !!!

Le gouvernement dit vouloir réformer les régimes de retraites pour soi-disant faire face à l'évolution de la démographie.

Mais, sa cible comme celle du patronat est le système par répartition : la remise en cause d'un choix de société solidaire.

Le système de retraite par répartition repose sur la solidarité entre générations : les salariés d'aujourd'hui paient des cotisations pour financer les pensions des retraités.

Il doit permettre le financement des pensions et assurer aux actifs de pouvoir bénéficier d'une retraite de haut niveau.

Les retombées des réformes seront progressives et rendent l'avenir plus incertain, notamment pour les plus jeunes.

Inquiets, nombre de salariés seraient alors tentés par l'épargne retraite : la capitalisation.

Mais ne pouvant cotiser indéfiniment pour les deux systèmes (par répartition et capitalisation), ils finiraient par s'écarter de la répartition, entraînant de graves difficultés pour les régimes. La situation serait dégradée pour les retraités et leurs enfants obligés de les assister.

Dans le même temps, les actifs seraient confrontés à de grandes inconnues concernant leur propre retraite.

Le risque de la capitalisation :

✚ Pour capitaliser ou alimenter un compte épargne retraite il faut bénéficier de salaires élevés ce qui n'est pas le cas des actifs en France.

En Aquitaine selon les sources de l'INSEE la moitié des ménages dispose pour vivre de 1074 € par mois, un sur huit vit sous le seuil de pauvreté. Les familles monoparentales sont les plus exposées : une sur trois.

✚ Dans les pays européens où les fonds de pension sont privilégiés à la répartition, la crise de 2008 a durement touché ces régimes par capitalisation, ils sont en chute libre.

✚ En France le système de retraite par répartition continue de protéger les retraités.

Reculer l'âge à la retraite et allonger la durée de cotisation, les réformes Balladur et Fillon l'ont déjà fait et nous pouvons aujourd'hui affirmer que :

✚ Cela ne répond pas aux besoins de financement.

✚ Le niveau de pension des retraités a chuté de plus de 20%, la pauvreté s'installe.

✚ Les solutions portées par le gouvernement et le patronat font reposer le financement sur les seuls salariés ! alors que le patronat bénéficie de cadeaux fiscaux et d'exonérations sociales (30,7 milliards en 2008).

La version définitive du projet devrait être présentée au Conseil des Ministres en juillet, seule notre mobilisation permettra de garantir et d'améliorer notre système de retraite.

MOBILISONS- NOUS MASSIVEMENT LE 24 JUIN

Pour conforter un choix de société solidaire pour nos enfants, pour contester les plans d'austérité et gagner des solutions qui favorisent l'emploi et les salaires.

La retraite à 60 ans - Quelques chiffres - Propositions CGT ? - Financements ?

Garantir notre système de retraite

Comment assurer durablement le financement du système ?

À quel âge pourra-t-on demain partir à la retraite ?

Avec quel montant de pension ?

C'est pour répondre précisément à ces questions que la CGT formule les propositions qui suivent.

Emploi

On peut mesurer aujourd'hui l'inefficacité de ces mesures, les entreprises continuent à licencier 680 000 emplois supprimés en 18 mois, aucun investissement pour développer une politique industrielle ambitieuse, et malgré des profits à deux chiffres, les salaires n'augmentent pas, le chômage progresse, seuls les actionnaires et les banquiers sont largement rétribués !

En 2008, 83 milliards d'€ ont été versés aux actionnaires soit 8 milliards de plus que l'année précédente !

Chômage / retraite

Sur 14 millions de retraités, 4,5 millions perçoivent le minimum contributif fixé à 590 €.

↳ Taux de chômage des 15-24 ans :	20%
↳ Taux d'emploi des seniors 55-59 :	56,3%
55-64 ans :	38,2%
60-64 ans :	16,3%
↳ Âge moyen de liquidation de la retraite :	61 ans
↳ Montant moyen des pension	1 288 €
↳ Montant moyen des pensions des femmes	782 €
↳ Minimum vieillesse	667 €

Les fonds de pension face à la crise

En 2008, du fait de l'effondrement des Bourses mondiales, les fonds de pension ont vu, en moyenne, la valeur de leur investissement baisser de 23 % dans les pays de la zone OCDE, soient environ 5 400 milliards de dollars. Si les pays anglo-saxons, où les actions représentent la majorité des actifs détenus par ces fonds, sont les plus touchés (- 37,5 % en Irlande, - 26,2 % aux États-Unis, - 17,4 % au Royaume Uni), d'autres pays, comme l'Espagne (- 11 %), n'échappent pas à la chute.

Enseignements tirés lors du colloque annuel que le COR (Conseil d'orientation des retraites) a organisé, au début décembre, sur « Les systèmes de retraite face à la crise, en France et à l'étranger ».

Les chiffres proviennent de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), analysés par M. Durand, directrice adjointe des Affaires sociales et de l'Emploi.

Assurer le financement des retraites

Ces droits et garanties appellent des mesures précises pour les financer. Nous évaluons à 6 points de Produit Intérieur Brut (PIB) le niveau de ces ressources supplémentaires. Pour porter progressivement de 12 % à 18 % la part des richesses créées consacrée au financement des retraites, la CGT formule trois séries de propositions :

Faire contribuer tous les revenus

Aujourd'hui, une part de plus en plus importante des revenus n'est pas soumise à cotisation (intéressement, participation, stock-options,...). En 2009, la Cour des comptes évaluait ainsi à près de 10 milliards d'€ le manque à gagner pour nos caisses de protection sociale. En outre, la CGT propose que les revenus financiers des entreprises soient soumis à contribution.

Une autre politique de l'emploi

Le financement des retraites, et de la protection sociale en général, est très dépendant du niveau de l'emploi. Un million d'emplois en plus c'est cinq milliards d'€ de rentrées de cotisations supplémentaires pour les retraites. La France souffre d'un faible taux d'activité, elle arrive au 15e rang européen, ce taux est inférieur à la moyenne de l'Union européenne. Il est particulièrement faible chez les moins de 30 ans et les plus de 50 ans. Cette situation appelle donc une politique de l'emploi d'une toute autre dimension que les « mesurette » relatives à l'emploi des seniors, en prenant des dispositions véritablement efficaces pour l'emploi des salariés de 50 à 60 ans comme pour celui des salariés de moins de 30 ans.

Augmenter et moduler les cotisations patronales

La CGT propose de compléter ces mesures par une réforme des cotisations patronales qui pourraient être modulées en fonction, notamment, des politiques d'emploi des entreprises. Elle propose également d'augmenter les cotisations patronales, de remettre à plat l'ensemble des exonérations, 30 milliards d'euros en 2009. Enfin, il peut être envisagé, si nécessaire, une augmentation des cotisations salariées.

Garantir la possibilité de prendre sa retraite dès 60 ans

Compte tenu de l'entrée plus tardive dans la vie active, des difficultés des jeunes à trouver un premier emploi et des aléas de carrière plus nombreux aujourd'hui qu'hier, de nouvelles modalités d'acquisition des droits à la retraite en compte les années d'études et les périodes de précarité subies.

Des pensions d'au moins 75 % du revenu net d'activité pour une carrière complète

Pour y parvenir la CGT propose de revoir le mode de calcul pour le régime général :

- ↳ Retour à la moyenne des dix meilleures années pour le calcul du salaire de référence (au lieu des 25 meilleures aujourd'hui)
- ↳ Actualisation des salaires portés au compte sur la base de l'évolution du salaire moyen et non des prix.
- ↳ Un revenu de la retraite qui ne soit pas inférieur au SMIC net pour une carrière complète
- ↳ Une revalorisation des pensions sur la base du salaire moyen et non sur l'évolution prévisible des prix pour permettre aux retraités de bénéficier des fruits de la croissance.

Les fonctionnaires nantis ou pas ?

Quels sont leurs conditions de départ à la retraite et leurs niveaux de pensions ?

Sous couvert d'équité avec les salariés du privé, la hausse des cotisations pourrait être d'environ 3 points et passer de 7.85% du traitement brut à 10.55%, ce qui signifie une nouvelle du pouvoir d'achat.

En passant, précisons qu'on compare des choses incomparables. Un fonctionnaire ne cotise que sur un seul régime de base, alors que son collègue du privé cotise sur un régime de base (6.75%) et des régimes complémentaires obligatoires (ARRCO et AGIRC), le fonctionnaire ne cotise pas sur ses primes et donc ne perçoit rien dessus.

Surtout, il faut cesser les divisions artificielles entre les salariés du privé et du public.

Justice et réduction des inégalités

Les salariés ayant effectué des travaux pénibles voient leur espérance de vie sérieusement diminuée : l'écart entre les ouvriers et les cadres est ainsi de sept ans aujourd'hui. Les salariés assujettis à des travaux pénibles doivent bénéficier d'un départ à la retraite anticipé en fonction de la durée d'exposition à la pénibilité.

Les droits familiaux et conjugaux doivent être revus afin de ne pas perpétuer, lors de la retraite, les inégalités criantes concernant, en particulier, les femmes ayant eu des enfants.

Bâtir une Maison commune des régimes de retraites

Pour parvenir à la réalisation, dans chacun des régimes, des propositions formulées ci-dessus, la CGT propose l'édification d'une Maison commune des régimes de retraites.

Elle aurait pour rôle de solidariser l'ensemble des régimes de salariés au lieu de les opposer, afin de promouvoir, dans chacun d'eux, un socle commun de droits et de garanties.